

Ecole de Musique du Chesnay

Association Loi 1901

	Tarif annuel des cours	Droit d'inscription		
		Enfant Chesnayscourtois	Enfant VGP*	Enfant autres communes
ENFANTS (mineurs ou étudiants à charge des parents)				
Eveil Musical et Initiation (4, 5 et 6 ans)	330 €	Gratuit	+ 110 €	+ 220 €
Formation Musicale seule	395 €	Gratuit	+ 110 €	+ 220 €
Formation Instrumentale : Init à 1C2a	700€	Gratuit	+ 190 €	+ 380 €
Formation Instrumentale : 1C3a à 2C4a	750 €	Gratuit	+ 190 €	+ 380 €
Formation Instrumentale : 3C & Récital	800 €	Gratuit	+ 190 €	+ 380 €
2 ^{ème} Instrument enfant	375 €	---	---	---
Activité d'ensemble complémentaire	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Activité d'ensemble seule	150 €	Gratuit	+ 45 €	+ 90 €
Nouveauté : Atelier « Musique Traditionnelle »	320 €	Gratuit	+ 45 €	+ 90 €

* VGP (Versailles Grand Parc) prend à sa charge 50% du droit d'inscription pour les élèves âgés de moins de 21 ans. Cette somme est déjà déduite sur ce tableau.

	Tarif annuel des cours	Droit d'inscription	
		Adulte Chesnayscourtois	Adulte autres communes
ADULTES			
Formation Musicale seule	395 €	+ 160 €	+ 220 €
Formation Instrumentale adulte	750 €	+ 230 €	+ 380 €
¼ d'heure supplémentaire Instrument	280 €	---	---
2 ^{ème} Instrument adulte	750€	---	---
Activité d'ensemble complémentaire	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Activité d'ensemble seule	150 €	+ 90 €	+ 90 €
Nouveauté : Atelier « Musique Traditionnelle »	320 €	+ 90 €	+ 90 €

Consignes importantes

- 1 Le tarif des cours est annuel et forfaitaire. Il est intégralement dû pour toute inscription. Les cas de force majeure (longue maladie, accident grave, déménagement, ...) pourront être examinés par le Bureau de l'Association, sur demande écrite au Président de l'Association.

- 2 Le tarif annuel des cours et, le cas échéant, le droit d'inscription, doivent **intégralement être réglés en début d'année scolaire**, soit en un règlement global, soit en trois chèques qui seront encaissés respectivement les 15 octobre, 15 janvier et 15 avril de l'année scolaire en cours.
En cas de difficultés, des échelonnements particuliers pourront être étudiés.
Aucune réinscription ou inscription ne sera validée sans le règlement total.

- 3 Quand plusieurs enfants d'une même famille sont inscrits, nous accordons les remises* suivantes, uniquement sur **le tarif annuel des cours**.

* Pour 2 enfants	_____	7%
* Pour 3 enfants	_____	12 %
* Pour 4 enfants	_____	17 %
* Pour 5 enfants	_____	22 %
* Pour 6 enfants	_____	27 %

* Ces remises ne s'appliquent PAS aux élèves ADULTES (majeurs non à charge de leurs parents)

- 4 Les élèves Chesnayscourtois mineurs ou étudiants à charge de leurs parents sont exonérés du droit d'inscription.
Il est demandé à toutes les familles de fournir un justificatif de domicile (quittance EDF ou France Télécom) lors de l'inscription.

- 5 La Formation Musicale est **indissociable** de l'apprentissage instrumental jusqu'au niveau 2C3a **compris**. Pour les élèves concernés, elle est donc **obligatoire** et **dispensée gratuitement**.